



**Compte rendu du Conseil de l'ED SIMME du 03 octobre 2019**

**Présents :** L. ACHERAR, P. BUGNON, C. COUPEAU, A. DOLMAIRE, F. GAYMARD, D. HALM, M. LECONTE, C. MABRU, A. MAITRE, A. MURA, M. RAMOS ORTEGA, V. RAT, V. VIGNERAS

**Excusés :** S. DUBOIS, H. EIJSBERG, S. HUBERSON, L. LEPETIT, Y. NADOT, I.O. POP

**Procuration :** L. LEPETIT et I.O. POP à A. MAITRE

**Invités :** A. LACOMBE

**Le compte rendu de la réunion du Conseil est construit à partir du Power Point projeté en séance et corrigé selon les remarques faites en cours de réunion (annexe 1).**

---

**Ordre du jour (planche 2)**

**10h - 12h00**

- 1/ Approbation du compte rendu du Conseil du 03/06/2019
- 2/ Modification de la composition du Conseil
- 3/ Bilan des inscriptions 2018-2019
- 4/ Discussion sur la condition de soumission d'article

**12h00 – 14h : Déjeuner**

**14h-16h**

- 5/ Tribune libre des doctorants
- 6/ Bilan sur l'insertion professionnelle, observatoire des entreprises
- 7/ Bilan de la formation thématique sur l'hydrogène
- 8/ Questions diverses

**I. Approbation du compte rendu du Conseil du 03 juin 2019 (planche 3)**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité moins une abstention  
La date du prochain Conseil est fixée au 13 février 2020 à Poitiers.

**II. Modification de la composition du Conseil (planche 4)**

D. HALM présente la nouvelle Gestionnaire de l'École Doctorale SIMME de l'ISAE-ENSMA, Florence GAYMARD, en remplacement d'Isabelle EL KHIATI.

D. HALM présente également la nouvelle Gestionnaire de l'École Doctorale SIMME de Limoges, Aurélie LACOMBE qui succèdera à Mathilde LECONTE dans les prochains jours.

### **III. Bilan des inscriptions 2018-2019** (planches 5 et 6)

D. HALM présente les statistiques au niveau de l'ED sur les inscriptions 2018-2019. Les fluctuations d'une année à une autre sont imputables à la volatilité des financements. Il y a peu de variations à l'échelle de l'ED alors qu'elles sont plus importantes à l'échelle des établissements et dues aux financements CIFRE et Région (planches 7 et 8).

Une grande majorité de Doctorants inscrits ont obtenus leur diplôme de Master hors ComUE, ce qui démontre que l'ED possède un rayonnement conséquent en dehors de la région. A. MAITRE suggère d'indiquer les pays d'origine des Masters étrangers.

C. MABRU fait part de son inquiétude concernant certains étudiants étrangers qui sont refusés par le Fonctionnaire Sécurité Défense. V. RAT confirme que le pourcentage de non reçus est faible mais du fait de l'absence de retour explicite sur les raisons des refus du FSD, il est compliqué de s'adapter à la situation. C. MABRU indique que le Ministère de la Défense (ISAE) est plus « souple » avec la procédure. V. VIGNERAS suggère que l'on peut attribuer aux établissements des zones spécifiques ZRR.

D. HALM souligne que la population reste très homogène sur les 3 établissements (planche 9). Par ailleurs, il précise dans le bilan par année de doctorat (planche 10), que pour les étudiants en 4<sup>ème</sup> année, dans le total de 35 il faut ôter environ 12 doctorants qui, en raison d'une première inscription tardive, sont obligés de se réinscrire une 4<sup>ème</sup> fois alors que leur durée de thèse est de 36 mois. Concernant la 5<sup>ème</sup> année et plus, cela ne concerne que des cas exceptionnels. C. COUPEAU répond que les « faux » 4<sup>ème</sup> ou 5<sup>ème</sup> année ne devraient pas figurer dans ce tableau. Il ajoute qu'il existe aussi des cas isolés de doctorants l'activité salariée à l'extérieur des laboratoires retarde la finalisation du manuscrit et la soutenance..

C. MABRU évoque aussi le cas de la cotutelle : les doctorants sont ainsi dépendants du fonctionnement inhérent à leur pays et la durée peut dépasser 3 ans.

D. HALM clarifie la notion d'abandon (planche 11) : soit elle est à l'initiative du doctorant qui n'a pas souhaité se réinscrire (démission), soit c'est l'ED qui ne donne pas un avis favorable pour l'inscription en 4<sup>ème</sup> année (non-réinscription). Les abandons, qui restent marginaux, s'expliquent par plusieurs raisons : (i) un marché de l'emploi florissant et des perspectives d'embauche avérées sans devoir être titulaire d'un doctorat, (ii) des pressions exercées par les directeurs de thèse soumis aux obligations strictes des projets de recherches (remise de livrables à date fixe), (iii) la thèse vue comme un CDD qu'on peut interrompre comme un autre, (iv) un comportement générationnel,... Pour C. COUPEAU, les auditions de sélection revêtent tout leur intérêt dans ce contexte pour tester la motivation du candidat à une thèse. A. MAITRE suggère que des spécialistes de ressources humaines puissent conseiller les comités de sélection, par exemple en fournissant des questionnaires dont le but serait d'explorer la motivation des auditionnés.

D. HALM questionne si ces indicateurs sont suffisants et s'ils sont pertinents. V. VIGNERAS demande de préciser l'année de démission pour chaque doctorant. Avec C. MABRU, elle

recommande de souligner les réussites de l'École Doctorale en indiquant le nombre de situations apaisées après médiation.

#### **IV. Discussion sur la condition de soumission d'article (planche 12)**

D. HALM propose au Conseil de discuter de la condition de soumission d'un article dans une revue internationale, inscrite dans le Règlement Intérieur de l'ED depuis 2014. Le bilan est satisfaisant car tous les doctorants ont satisfait à cette condition. Se pose la question de l'évolution de cette pratique.

V. VIGNERAS insiste sur le fait qu' à Bordeaux, cette publication n'est pas imposée aux étudiants, mais que dans les faits, très peu ne soumettent pas d'article. C. MABRU informe le Conseil que l'ED AA demande un article accepté et publié mais tolère des actes de congrès ou un brevet.

L. ACHERAR demande comment est considéré un article soumis mais refusé. C. COUPEAU rappelle que l'obligation de soumission fait partie de la formation du jeune chercheur à diffuser les travaux de recherche par voie écrite. A. MAITRE indique que la condition de soumission résulte d'un consensus et qu'à Limoges, il serait envisageable de demander une publication acceptée, ce à quoi C. COUPEAU répond qu'il faudra s'attendre à gérer de nombreux cas de demandes de dérogation. Pour A. MURA, la pratique actuelle n'est pas idéale mais son côté incitatif est positif. Pour lui, la condition d'acceptation pourrait conduire à une baisse du niveau des publications. M. RAMOS ORTEGA affirme qu'il est compliqué de soumettre 2 articles. A. DOLMAIRE fait remarquer qu'on pourrait renforcer la condition de soumission en demandant que le doctorant, principal rédacteur de l'article, soit premier auteur. D. HALM relève cependant qu'il n'existe pas de règle unique concernant l'ordre des noms sur les publications.

En conclusion de cette discussion, sur les recommandations de C. MABRU, il est convenu d'approfondir l'analyse de cette condition de soumission en relevant sur une cohorte le nombre de doctorants dont l'article a été accepté, le nombre d'articles par doctorant et la qualité des articles.

#### **V. Tribune libre des doctorants (planches 13)**

D. HALM débute la Tribune des Doctorants en dressant un bilan des questions posées lors du Conseil du 3 juin 2019.

- Si le nombre des demandes n'est pas trop important, la prise en charge des frais de TOEIC par la ComUE est possible si le budget de l'ED SIMME le permet.
- Sur la possibilité d'une Journée de Doctorants à l'échelle de la ComUE, cette journée risque d'être trop difficile à organiser, avec beaucoup moins d'interactions entre les tous les participants.
- L'idée de formations dispensées en langue anglaise pour les non francophones a donné lieu à un sondage à l'échelle de la ComUE, qui s'est révélé favorable. Cette année, à titre expérimental, il est possible de monter ce projet ; la ComUE est alors prête à apporter son aide d'un point de vue logistique.

A. MAITRE précise qu'il y a 1 ou 2 ans, l'Université de Limoges avait décidé de mettre en place ce type de formation.

Questions du jour (planche 14) – Représentants des doctorants :

1. A. DOLMAIRE fait part de craintes de doctorants qui ont participé à l'organisation de la JDD de ne pas avoir un crédit d'heures allouées. A. MAITRE assure que la régularisation se fera dans les plus courts délais. C. COUPEAU confirme que tout doctorant organisateur bénéficie d'un crédit de 10 heures de formation transversale. A. DOLMAIRE demande s'il est possible de proposer d'autres spécialités que « Traitement de surface et céramiques ». Cet intitulé a été arrêté et ne peut être modifié.
2. M. RAMOS ORTEGA interroge sur la possibilité d'avoir un *template* pour la rédaction du manuscrit de thèse. Il est répondu qu'à part la page de garde, le manuscrit, y compris sa forme, est l'expression des vues personnelles du doctorant. La même question est posée pour le rapport de CSI de 1<sup>ère</sup> année. D. HALM insiste sur le fait que c'est à dessein qu'aucun modèle de rapport n'est communiqué. Enfin M. RAMOS ORTEGA suggère que la Journée de Rentrée des Doctorants soit l'occasion pour les associations de présenter leurs activités.
3. L. ACHERAR fait part de certaines doléances de doctorants de l'ENSMA sur les différences de traitement entre DCACE et vacances, sur le paiement des heures de TP et sur l'accès au restaurant de l'ESEN. D. HALM souligne que les règles de paiement des heures de TP relève de directives nationales et que le CA de l'ENSMA est le seul lieu de discussion des conditions de travail des doctorants dans l'établissement.

## **VI. Indicateurs et Insertion Professionnelle : Bilan** (planches 15 à 18)

D. HALM aborde le sujet du devenir du doctorant, une fois son diplôme obtenu. Comme l'an passé, les chiffres proviennent des réponses de la cohorte 2015, qui a soutenu sa thèse 3 ans avant l'enquête. La difficulté est que chaque établissement procède à sa propre enquête et que les questions sont différentes selon les questionnaires. Il ajoute en outre que le taux de réponses est relativement faible pour la cohorte 2015. En plus des indicateurs sur la situation professionnelle (activité / recherche d'emploi, public / privé, CDI / CDD), l'intérêt pour l'emploi occupé a été sondé, révélant qu'un quart des docteurs se considère comme sous-employés.

D. HALM indique que les docteurs en activité professionnelle sont légèrement mieux rémunérés dans le secteur de l'aéronautique, même si globalement le niveau de rémunération est assez homogène selon l'entreprise (planche 19).

A. MAITRE demande si le niveau de formation du docteur est bien en adéquation avec les qualités et compétences requises à l'intérieur de l'entreprise qui l'emploie. La façon dont le docteur « ressent » son emploi par rapport à sa propre formation est très subjective. P. BUGNON indique qu'il existe parfois une différence entre le parcours de thèse du doctorant et les missions qui lui sont confiées une fois en activité.

M. RAMOS ORTEGA demande s'il est possible de quantifier le temps passé à la recherche d'un emploi à partir du moment où le doctorant obtient son diplôme.



D. HALM précise que grâce à l'outil LinkedIn, et notamment en croisant les informations contenues via les sites theses.fr et LinkedIn, il est aisé d'avoir davantage d'informations sur le doctorant.

**VII. Bilan de la formation thématique sur l'hydrogène** (planches 21 à 23)

Ce bilan sera discuté lors de la prochaine réunion du Conseil.

**VIII. Questions diverses** (planches 24 et 25)

D. HALM informe qu'en concertation avec la ComUE, l'ED va proposer aux étudiants des formations spécifiques sur la poursuite de carrière sous forme de MOOC proposé par PhDOOC. Des discussions sont en cours pour l'accès à une certification à l'issue de ce type de formation.

L'année 2020 sera consacrée à la rédaction du bilan d'activité et du projet de l'ED SIMME, qui seront présentés au HCERES. C'est dès février 2020 que devront être définis les contours des futures ED.

Concernant la perspective de proposer des formations données en langue anglaise, P. BUGNON ajoute que le public francophone est également concerné : ce serait très bénéfique puisqu'enrichissant dans sa formation, et mettrait en valeur le côté performant de son CV.

La séance est close à 16h00.